



PLAN D'AFFECTATION DES ZONES



ECHELLE 1:5000

Adaptation du dossier de révision générale du PAL à la suite des décisions d'approbation du 19 octobre 2022 (FO n°42) et du 18 janvier 2023 (FO n°3)

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n°13 du: 12 mai 2023

Adopté par le Conseil communal de Bossonnens le 17.07.2023

Syndic: [Signature] Secrétaire: [Signature]

Approuvé par la Direction du développement territorial, des Infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), 16 OCT. 2024

Le Conseiller d'Etat, Directeur: [Signature]

Avril 2023
23013-PAZ 5000-230428

urbaplan

LEGENDE

ZONE D'AFFECTATION

ZONES A BATIR

- zone de village
- zone de centre
- zone résidentielle à faible densité A
- zone résidentielle à faible densité B
- zone résidentielle à faible densité C
- zone résidentielle à moyenne densité
- zone mixte
- zone d'activités
- zone libre
- zone d'intérêt général

ZONE AGRICOLE

- zone agricole

AUTRES ZONES

- aire forestière
- haies / bosquets

ELEMENTS SUPERPOSES

PERIMETRES SUPERPOSES

- périmètre de permis pour l'équipement de détail obligatoire
- prescriptions particulières selon RCU
- périmètre archéologique
- périmètre du site archéologique protégé du bourg médiéval et du château de Bossonnens

SECTEURS SUPERPOSES

- dangers naturels selon carte de dangers (instabilités et crues) degré élevé
- degré moyen
- degré faible
- secteur indicatif
- danger résiduel

ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES

- bien culturel mis sous protection: catégorie 1, 2 et 3, objets divers
- chemin historique selon inventaire IVS
- catégorie 1
- catégorie 2
- arbre et alignement d'arbres
- haie
- verger

AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES

- sites pollués (aires d'entreprise / sites de stockage)
- constatation de la nature forestière
- bâtiment non soumis à l'IBUS

INFORMATIONS INDICATIVES

- espace réservé aux eaux superficielles
- espace réservé aux eaux des cours d'eau sous tuyau
- espace réservé aux eaux en vue d'une future mise à ciel ouvert
- limite de construction - espace réservé aux eaux
- ligne électrique à haute tension
- construction cadastrée
- construction projetée
- bien-fonds
- limite de la commune

